



Ciloa réunit 5 M€ pour le développement de sa nouvelle génération de biomédicaments et de vaccins utilisant les exosomes



- La société finalise une levée de fonds de 3,5 M€ et obtient un financement public d'1,5 M€ dans le cadre de l'appel à manifestation « AMI Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces NRBC » de France 2030, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance. Cette aide est accordée notamment pour le développement d'un vaccin naturel contre le variant delta de la Covid-19.
- Dotée de sa propre unité de production pour satisfaire aux normes GMP (*Good Manufacturing Practices*), Ciloa se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur du développement de produits thérapeutiques et préventifs utilisant sa technologie de modification sur mesure des exosomes.

Montpellier, France, le 08 mars 2022 - Ciloa, société pionnière spécialisée dans la customisation *in vivo* d'exosomes, annonce aujourd'hui avoir réuni 5 M€ pour la poursuite de ses programmes de développement de biomédicaments et de vaccins à base d'exosomes. Ces financements permettront, en particulier, le développement d'une nouvelle génération de vaccins naturels utilisant les exosomes pour prévenir l'infection au SARS-CoV-2, dont les variants responsables des formes graves de la Covid-19.

Ciloa développe son vaccin innovant grâce à sa plateforme technologique propriétaire et unique de modification sur mesure des exosomes pour le développement d'une nouvelle classe de biomédicaments. Les exosomes sont des nanovésicules extracellulaires produites et utilisées comme messagers naturels par tous les organismes vivants.

Ciloa développera cette nouvelle génération de vaccins, qui ciblera à termes plusieurs virus majeurs sans traitement efficace à ce jour (SARS-CoV-2, VIH, Chikungunya, Zika, Dengue...), jusqu'à la fin des phases précliniques réglementaires. Les phases précliniques de certains de ces candidats vaccins seront menées en collaboration avec l'Institut Pasteur, avec pour objectif de confirmer la sécurité du candidat vaccin ainsi que sa capacité à protéger efficacement du virus.

La production du vaccin contre le variant delta de la Covid-19 en respectant les normes GMP dans la nouvelle unité de production de Ciloa permettra ensuite à la société de progresser très rapidement vers l'évaluation clinique.



Ces avancées confirmeront ainsi le potentiel de la plateforme exosomes propriétaire de Ciloa pour la création non seulement de vaccins, mais aussi d'une nouvelle génération de vecteurs thérapeutiques.

« Nous sommes ravis de l'obtention de cette subvention qui, couplée aux fonds récemment levés par Ciloa, assure notre visibilité financière pour la poursuite du développement de nos produits innovants utilisant les exosomes pour le traitement ou la prévention de pathologies graves, sans solution efficace à ce jour, » commente Robert Mamoun, Directeur Général et co-fondateur de Ciloa. « Le variant delta est à ce jour à l'origine de nombreux cas graves de Covid-19. Il devient essentiel de développer rapidement de bons outils protecteurs ou thérapeutiques, mais aussi de se préparer à l'émergence potentielle de nouveaux variants plus pathogènes. Ciloa est par ailleurs une des rares sociétés de biotechnologie française à disposer de sa propre unité de production permettant, le cas échéant, d'avancer très vite vers les phases cliniques pour une disponibilité rapide de ses produits à base d'exosome. »

A propos de Ciloa : www.ciloa.fr

Ciloa est une société française de biotechnologie, spin-off du CNRS et de l'Université de Montpellier, pionnière dans le développement de vaccins et thérapies à base d'exosomes. Basée à Montpellier, elle a été créée en 2011 par Robert MAMOUN et Bernadette TRENTIN. Ciloa possède une technologie exclusive brevetée pour le développement d'exosomes recombinants dans des applications thérapeutiques et préventives.

Soutenue par des acteurs majeurs de l'Innovation tels que la Région Occitanie, Bpifrance, le pôle de compétitivité Eurobiomed, l'agence AD'OCC et le CNRS, Ciloa entend aujourd'hui poursuivre son développement sur le territoire d'Occitanie et ainsi contribuer au renforcement des filières industrielles stratégiques en France.

À propos de Bpifrance : www.Bpifrance.fr

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de France 2030 :

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030

est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).

- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Contacts :

NewCap – Relations Médias

Nicolas Merigeau / Arthur Rouillé
nmerigeau@newcap.fr / arouille@newcap.fr
01 44 71 94 98 / 01 44 71 00 15

Bpifrance

Sophie Santandrea / Keïsha Tema
sophie.santandrea@bpifrance.fr / keisha.tema@bpifrance.fr
01 45 65 51 62 / 01 42 47 96 83

Secrétariat général pour l'investissement

Tél. : 01 42 75 64 58
presse.sgpi@pm.gouv.fr